

LE TRAVAIL ET L'ENTREPRISE

PERSONNE SANS EMPLOI

Six mois de solidarité, puis un compte à vous et un marché qui embauche.

5,7 M · 3 PERTES · 3 GAINS

CE QUE VOUS PERDEZ

Au-delà de six mois

L'indemnisation passe de treize à six mois.

Treize mois d'indemnisation collective font vivre les organismes qui la gèrent autant que ceux qui la perçoivent. Six mois de solidarité, puis un compte qui est le vôtre : ce que vous n'utilisez pas vous reste.

L'aide au contrat

Les aides attachées à votre contrat s'arrêtent.

Un dispositif d'aide à l'emploi qui finance le contrat plutôt que le travail rend le retour à l'emploi dépendant du guichet. Ce qui rend l'emploi attractif, c'est son salaire.

L'insertion

Les dispositifs d'insertion financés par l'État s'arrêtent.

L'insertion financée par dispositif fait vivre l'opérateur d'insertion avant l'inséré. Ce qui insère durablement, c'est un emploi qui paie.

CE QUE VOUS GAGNEZ

Compte épargne

Vos cotisations chômage l'alimentent tous les mois, à votre nom.

La reprise Ce que vous n'avez pas consommé de votre compte vous reste.

L'embauche Les entreprises qui vous recrutent paient le travail moins cher, et embauchent davantage.

ET COMME CHACUN

+220 € · +13 % · 550 € · 0,77 €